



## RÈGLEMENT DU FESTIVAL RÉGIONAL DE THÉÂTRE AMATEUR PUGET SUR ARGENS

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le festival accueille tous les styles théâtraux. Toutes les troupes de théâtre amateurs de la région PACA adhérentes à la FNCTA peuvent faire acte de candidature.

Pour postuler, le spectacle proposé doit avoir une durée comprise entre 1h10 et 1h45, tous les comédiens sur scène doivent être licenciés individuels à la FNCTA. Chaque troupe à jour de sa cotisation FNCTA et de son assurance, doit postuler en remplissant la fiche d'inscription reçue par mail ou accessible sur le site : <https://foyerlaique.com/>.

Le comité de sélection souhaite de préférence assister aux spectacles vivants mais en cas d'impossibilité, si vous avez un lien internet vidéo du **spectacle complet**, une vidéo au format DVD (ou sur clé USB), vous pouvez le mentionner sur la fiche d'inscription. A la demande du Comité de sélection, la troupe qui postulera au festival proposera 3 invitations lors de l'une de ses représentations qui sera renseignée sur la fiche d'inscription.

Le comité de sélection, établira la programmation, après le **31 Aout**.

Les résultats de la sélection sont notifiés par mail aux compagnies, retenues ou non.

### 2. SELECTION

Les fiches d'inscription au festival doivent parvenir au plus tard pour le 30 JUIN de l'année du festival

- soit par mail à : [brenner-michel@orange.fr](mailto:brenner-michel@orange.fr)
- soit par inscription directe sur le site du Foyer Culturel Laïque de Puget sur Argens. lien : <https://foyerlaique.com/>

### **3. INSCRIPTION**

L'inscription au festival est gratuite.

La compagnie déclare son spectacle à la SACD avec paiement par l'organisateur du festival de PUGET sur ARGENS.

S'il y a une impossibilité sur un jour ou une heure de programmation, veuillez le préciser dès l'inscription dans le dossier.

Chaque compagnie, ayant joué son spectacle, bénéficiera d'un défraiement qui tient compte à la fois de l'éloignement et du nombre de personnes impliquées dans le spectacle. Le montant en sera communiqué aux compagnies retenues, en même temps que l'annonce de leur sélection. Une collation sera servie aux compagnies après leur spectacle. Les frais d'hébergement, s'il y a lieu, restent à la charge des compagnies.

### **4. CONDITIONS MATERIELLES**

Les spectacles se dérouleront à l'espace Victor Hugo, rue Antoine Paulin Jubert, 83480 Puget-sur-Argens.

Un régisseur et son équipe assureront la régie et le réglage son et lumières de tous les spectacles. Prendre contact avec lui et lui envoyer le plan de feux du spectacle.

Sébastien BEAUDOIN

tel : 06 85 29 94 53

adresse mail : sebastien.beaudoin@icloud.com

### **5. DOSSIER ARTISTIQUE**

Les compagnies sélectionnées au festival devront fournir la liste des intervenants sur scène avec leur numéro individuel d'adhérent FNCTA, la déclaration non acquitée SACD, par courrier, 4 ou 5 photos du spectacle sur scène et 2 affiches ( A4 ou A3) version papier.